

ASMA 49

« Ateliers créations des bijoux »



Saison 2021 – 2022

L'Asma 49 vous propose des ateliers réguliers de « Création des bijoux » dans l'atelier d'Anne Quessada. Le thème de l'atelier est affiché au préalable en fonction de la date, vous pourrez ainsi vous positionner selon vos envies et vos projets de création ! Si vous avez envie de passer un bon moment créatif, alors n'hésitez pas ! Les ateliers auront lieu dans le strict respect des gestes barrières. Port de masque et usage du gel hydroalcoolique obligatoire. Distances
Capacité **2 personnes maximum**.

Lieu : RIVE D'ARTS – Atelier N° 5 – 13 Rue Boutreux – 49130 LES PONTS DE CE

Dates et horaires : 1 samedi/mois de 10h-12h

Cochez la ou les date(s) :

- 20 mars 2021 : sautoir pampilles
- 17 avril 2021 : broche épingle pampilles
- 08 mai : relooking bijoux/ ou boucles d'oreilles pampilles
- 05 juin : bracelet tigé
- 3 juillet : relooking bijoux/ ou collier court tigé

Tarif :

| | Prix Asma 49 | hors subvention |
|-------------|--------------|-----------------|
| Prix unique | 20 | 45 |

Inscription (date limite d'inscription le ...12/03/2021.....) :

Lors de votre inscription, merci de nous remettre **obligatoirement** les documents suivants :

1. La fiche d'inscription complétée
2. Le règlement par chèque bancaire à l'ordre de Asma 49

Condition de mise en place de l'activité : minimum 10 participants

La subvention est réservée aux agents affectés : au MAA et dans les organismes sous convention avec l'ASMA, (ANSES, POLLENIZ, IFCE), ainsi qu'à leur conjoint, concubin, PACS, à leurs enfants à charge, aux retraités du MAA.

D'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux activités, sans bénéficier de la subvention et en fonction des places disponibles.

« Ateliers créations des bijoux »

Fiche d'inscription - saison 2020 – 2021

Coordonnées des personnes à inscrire :

| | Noms | Prénoms | Date de naissance | Lien de parenté |
|---|------|---------|-------------------|-----------------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |

Préciser le nom de l'adhérent(e)

et cochez l'organisme employeur de l'adhérent(e)

(pour les retraités merci de préciser l'organisme dont vous dépendiez) :

- AGROCAMPUS ▪ ANSES ▪ DDP ▪ DDT ▪ DRAAF/SRAL
- EPLEFPA Le Fresne ▪ EPLEFPA Montreuil Bellay ▪ CFPPA Segré ▪ IFCE
- HARAS ▪ POLLENIZ ▪ RETRAITE
- Tarif hors subvention : INRA (facturé ADAS)

Adresse personnelle :

Code Postal :Ville :

Tél. fixe ou portable :Tél.bureau :

Email (obligatoire) :

REGLEMENT : Paiement par chèque bancaire (ordre Asma 49)

| Dates des cours | | | | Total |
|--|--|--|--|-------|
| | | | | € |
| Montant total de votre participation : | | | | € |

Montant total de votre participation :€

INSCRIPTION A RENVOYER A L'ORGANISATEUR DE L'ACTIVITE

en mentionnant sur l'enveloppe «PERSONNEL – CONFIDENTIEL » :

« structure »- A l'attention de, Maria Dolores Pérez Garcia INSTITUT AGRO, Agrocampus Ouest, Dpt. SVAH

adresse : 2, rue Le Nôtre 49045 Angers Cedex 01

Téléphone : 0241225427

Mail : maria-dolores.perez-garcia@agrocampus-ouest.fr

J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus. De par mon adhésion, j'accepte sans aucune réserve tous ces termes et m'engage à les respecter.

J'autorise l'ASMA 49 à diffuser les photos pour un bilan de l'activité : ▪ oui ▪ non

Fait à, le

Signature :